

Commission consultative conjointe (CCC), à Bruneï Darussalam en novembre dernier.

La prochaine réunion de la Commission consultative, qui se tiendra au Canada en 1991, devrait réaffirmer le rôle de partenaire à part entière qui est celui du secteur privé et amener les représentants à prendre plainement part aux délibérations de la Commission.

J'ai demandé à la section canadienne du Conseil commercial Canada-ASEAN de demander à ses partenaires du secteur privé des pays de l'ASEAN leur avis au sujet de certaines propositions concernant leur participation à la Commission. Il est possible que nous formions un groupe de travail composé d'éléments du secteur privé pour voir comment accroître la coopération économique entre le Canada et l'ASEAN.

Nos sept gouvernements voudront peut-être aussi revoir en 1992 l'Accord de coopération économique entre le Canada et l'ASEAN afin de tenir compte de la nature nouvelle des relations avec le monde des affaires.

Une telle initiative serait conforme aux directives des Chefs de gouvernement de l'ASEAN qui avaient demandé en 1987 qu'un accent nouveau soit mis sur les associations avec le secteur privé.

Il y a un an, j'avais le plaisir d'inaugurer le Centre Canada-ASEAN à Singapour. Cette occasion a marqué le début d'une ère nouvelle dans les relations Canada-ASEAN, et a coïncidé avec une décentralisation de la direction de l'Agence canadienne de développement international.

Depuis l'ouverture de ce Centre, quatre projets de développement en faveur de l'ASEAN ont été approuvés. Ces projets représentent plus de 24 millions de dollars d'engagements financiers pour les trois à six prochaines années.

Nous concluerons sous peu un mémorandum d'entente sur la phase II du Programme de gestion des ressources biologiques marines. Ce projet, qui doit atteindre la somme d'environ 11 millions de dollars au cours des six prochaines années, montre bien l'intensification de la coopération entre le Canada et l'ASEAN sur le plan des questions environnementales, et l'engagement commun de nos pays à l'égard du développement durable.

La mise en valeur des ressources humaines est un autre domaine qui fait l'objet d'une attention spéciale. C'est depuis longtemps un domaine de coopération entre le Canada et les pays de l'ASEAN.